

SIXIÈME PARTIE

**Le décès de proches
dans l'histoire familiale**

Orphelins et orphelinage

Alain MONNIER et Sophie PENNEC

L'enquête EHF99 apporte des informations inédites concernant les orphelins, une catégorie d'enfants ignorés des statistiques (leur simple nombre était inconnu), absents des études sur la sociologie de la famille (en France tout au moins) et oubliés des politiques sociales depuis la substitution, en 1985, de l'allocation de soutien familial à l'allocation pour orphelin instituée en 1971. Le terme même désignant l'état d'orphelin – orphelinage –, présent dans le Littré, est tombé en désuétude, alors qu'il demeure d'usage courant dans d'autres grandes langues (*orphanhood, orfandad...*).

L'orphelinage est un *état* qui résulte d'un *événement*, la perte de son père ou de sa mère, pouvant survenir à tout âge. Les observations de l'EHF permettent de traiter ces deux aspects, la survenue de l'événement et les caractéristiques de la population qui se trouve dans l'état d'orphelin. Dans une première partie, nous nous intéresserons aux jeunes orphelins, de moins de 25 ans, c'est-à-dire à ceux qui sont, dans le langage courant, les « orphelins », en établissant leur nombre, en 1999, et en esquisant les contours sociodémographiques de cette catégorie. Ensuite, l'exploitation des données rétrospectives relatives à la perte des parents au cours de l'existence permettra de répondre à plusieurs questions relatives à l'évolution et aux caractéristiques de l'orphelinage dans la seconde moitié du XX^e siècle.

I. – Les orphelins de moins de 25 ans en 1999

1) 800 000 orphelins de moins de 25 ans, dont 330 000 mineurs

Les données statistiques issues des recensements français ne permettent pas de dénombrer le nombre d'orphelins, mais seulement le nombre d'enfants vivant au sein d'une famille dont la « personne de référence » est veuve. C'est-à-dire que sont exclus de ce dénombrement les enfants dont le parent survivant a constitué une nouvelle union, ainsi que les orphelins vivant en institution.

L'EHF99 permet de disposer de données plus précises concernant les orphelins de moins de 25 ans. Celles-ci sont obtenues soit en demandant aux personnes interrogées si leurs parents sont encore en vie (observation directe), soit en dénombrant les enfants des couples rompus par la mort d'un de ses membres (observation indirecte). Dans les deux cas, l'état d'orphelin est apprécié indépendamment du cadre familial dans lequel il vit, ce qui constitue un net progrès par rapport aux données du recensement. Ces deux modalités d'observation, directe et indirecte, ont toutefois leurs limites : la première ne permet pas de disposer de données sur les orphelins de moins de 18 ans, puisque l'enquête ne s'adressait qu'à des personnes ayant dépassé cet âge, la seconde ne permet pas de dénombrer les orphelins de père et de mère, puisque le dénombrement des orphelins est effectué à partir des réponses du parent survivant. Par ailleurs, l'observation indirecte, auprès du parent survivant, tend à sous-estimer le nombre d'orphelins en raison d'un « effet de grappe » : toute omission de la date du décès de ce parent, seule information permettant de savoir qu'il y a eu décès, entraîne l'omission d'un nombre d'orphelins égal au nombre d'enfants du couple rompu. Les résultats obtenus selon ces deux modes d'observation, lorsqu'ils sont comparables, c'est-à-dire entre 18 et 25 ans, ne sont pas identiques et il a donc été nécessaire de recourir à diverses estimations, détaillées en annexe⁽¹⁾.

On peut être orphelin selon plusieurs modalités, puisqu'un seul des parents peut être décédé, ou les deux. Dans le premier cas, il s'agit d'orphelins que l'on peut qualifier d'*exclusifs* : orphelins exclusivement de père, ou exclusivement de mère. La mention d'orphelin de père, ou d'orphelin de mère, sans autre qualificatif, concerne les personnes dont l'un des parents est décédé, indépendamment de la survie de l'autre ; enfin, pour désigner ceux qui ont perdu leurs deux parents, et sont donc orphelins de père et de mère, on peut utiliser, à la suite de Lotka, l'expression d'*orphelins absolus*. Selon ces définitions, on voit que les « orphelins de père », par exemple, regroupent les orphelins de père exclusifs (qui n'ont perdu que leur père) et les orphelins absolus (qui ont perdu leur père et leur mère). Le nombre total d'orphelins est donc égal à :

— orphelins exclusifs de père + orphelins exclusifs de mère + orphelins absolus ;

ou à :

— orphelins de père + orphelins de mère – orphelins absolus.

Précisons que, dans les pages qui suivent, les orphelins ne seront généralement pas distingués selon leur sexe, pour deux raisons. D'une part, il n'y a pas de lien avéré entre le sexe d'un individu et la mortalité de ses parents (les garçons ne deviennent pas plus souvent orphelins que les filles) et, d'autre part, la mortalité différentielle selon le sexe ne contribue à modeler la pyramide des âges qu'à des âges élevés, où la distinction entre « orphelin » et « orpheline » ne présente guère d'intérêt.

⁽¹⁾ Les enfants adoptés n'ont pas été pris en considération dans ces calculs car on ne sait pas si leurs parents naturels sont encore en vie.

VI. 18. – ORPHELINS ET ORPHELINAGE

Selon les données de l'EHF99, il y a en France, en 1999, près d'un demi-million d'orphelins de moins de 21 ans et près de 800 000 de moins de 25 ans (tableau 1). Tous âges confondus, il y a environ trois orphelins de père (603 000) pour un orphelin de mère (216 000), ce qui s'explique aisément compte tenu de la surmortalité masculine. Être orphelin de père et mère est une situation rare – à peine plus d'un orphelin sur vingt –, même si elle est sans doute sous-estimée dans la mesure où les données exploitées ici ne concernent pas les enfants vivant en institution (orphelinats). En définitive, avoir perdu un de ses parents, ou les deux, est une situation qui peut paraître marginale dans la prime enfance (0,5 % des enfants de moins de 5 ans), mais, au fil de l'avancée en âge, cette proportion augmente : un enfant sur trente, entre 10 et 14 ans, est orphelin, plus d'un sur vingt entre 15 et 19 ans, près d'un sur dix entre 20 et 24 ans.

TABLEAU 1. – LES ORPHELINS EN 1999

	Père		Mère		Père et mère	Total
		Dont exclu- sivement		Dont exclu- sivement		
Nombre d'orphelins						
0-4 ans	15 000	15 000	3 000	3 000	ε	18 000
5-9 ans	50 000	49 000	14 000	13 000	1 000	63 000
10-14 ans	102 000	98 000	30 000	26 000	4 000	128 000
15-19 ans	171 000	156 000	69 000	54 000	15 000	225 000
20-24 ans	266 000	242 000	101 000	77 000	24 000	343 000
Moins de 18 ans	260 000	248 000	80 000	68 000	12 000	328 000
Moins de 21 ans	384 000	359 000	129 000	104 000	25 000	488 000
Moins de 25 ans	603 000	559 000	216 000	172 000	44 000	775 000
En pourcentage du groupe d'âges						
0-4 ans	0,4	0,4	0,1	0,1	0,0	0,5
5-9 ans	1,4	1,4	0,4	0,4	0,0	1,7
10-14 ans	2,7	2,6	0,8	0,7	0,1	3,3
15-19 ans	4,3	3,9	1,7	1,3	0,4	5,7
20-24 ans	7,1	6,5	2,7	1,9	0,6	9,2
<i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.						

2) La plupart des orphelins vivent dans une famille monoparentale

La plupart des orphelins vivent dans une famille monoparentale, c'est-à-dire une famille constituée d'eux-mêmes et du parent survivant. C'est le cas de huit orphelins de père, et de sept orphelins de mère, sur dix (tableau 2), tous âges confondus. Mais le parent survivant peut aussi conclure une nouvelle union ; de ce fait, 18 % des orphelins de père vivent au sein d'une famille constituée autour d'un couple, et 31 % des orphelins de mère. Cet écart

est révélateur de la plus grande fréquence avec laquelle les veufs⁽²⁾ concluent une nouvelle union. Cette proportion d'orphelins vivant avec leur parent et

TABLEAU 2. – PROPORTION D'ORPHELINS SELON LE TYPE DE FAMILLE OÙ ILS VIVENT

Âge de l'orphelin	Orphelins de père vivant dans une famille			Orphelins de mère vivant dans une famille		
	Comprenant un couple	Mono-parentale	Total	Comprenant un couple	Mono-parentale	Total
0-4 ans	8,1	91,9	100,0	11,8	88,2	100,0
5-9 ans	16,8	83,2	100,0	30,5	69,5	100,0
10-14 ans	21,2	78,8	100,0	40,3	59,7	100,0
15-19 ans	20,2	79,8	100,0	36,2	63,8	100,0
20-24 ans	13,6	86,4	100,0	19,0	81,0	100,0
Total	17,8	82,2	100,0	31,4	69,0	100,0

Champ : enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

son nouveau conjoint évolue avec l'âge des enfants, puisque quand les enfants sont jeunes, et donc que le veuvage est récent, rares sont les conjoints engagés dans une nouvelle union (8 % des femmes, 12 % des hommes). Lorsque les enfants sont plus âgés, la proportion de ceux qui vivent au sein d'une famille constituée autour d'un couple augmente, jusqu'à 15 ans (40 % des orphelins de mère de ce groupe d'âges vivent avec une belle-mère, 21 % des orphelins de père avec un beau-père), pour diminuer dans les groupes d'âges plus élevés, en raison des départs du foyer familial.

Par rapport à l'ensemble des enfants vivant dans une famille constituée autour d'un couple, les orphelins dont le parent survivant s'est remarié ou mis en union ne représentent évidemment qu'un faible pourcentage (0,1 % pour les orphelins de père de moins de 25 ans et 0,25 % pour les orphelins de mère des mêmes âges). Mais la proportion d'orphelins vivant dans une famille monoparentale par rapport à l'ensemble des enfants de familles monoparentales n'est pas négligeable, 11 %, tous âges confondus (tableau 3) ; elle varie sensiblement selon l'âge de l'enfant, puisque le risque d'être orphelin augmente avec l'âge : 2 % des jeunes enfants (0-4 ans) de familles monoparentales sont orphelins, mais 15 % des adolescents et 25 % des jeunes adultes.

La situation particulière des orphelins appelle une interrogation de fond sur la définition conventionnelle des familles monoparentales. Elle présente en effet l'inconvénient de confondre trois catégories d'enfants : ceux qui ont deux parents vivant séparés, ceux qui n'en ont plus qu'un seul, et la catégorie intermédiaire de ceux qui n'ont jamais eu qu'un seul parent, certes très rares (essentiellement les enfants n'ayant jamais connu leur père), mais qu'il ne faut pas confondre avec ceux qui ont perdu l'un des parents à la suite d'un décès. Or, ces situations sont différentes à bien des égards, du point de vue

⁽²⁾ Dans ce texte, est désignée « veuf » ou « veuve » toute personne dont le conjoint est décédé, que l'union dissoute par ce décès soit de droit (mariage) ou de fait (concubinage).

des enfants comme de celui du ou des parents. Implications économiques, d'abord : les deux parents divorcés ou séparés peuvent se partager les coûts d'éducation et d'entretien par le biais, notamment, de la pension alimentaire.

TABLEAU 3. – PROPORTION D'ENFANTS VIVANT
DANS UNE FAMILLE MONOPARENTALE CONSTITUÉE APRÈS DÉCÈS,
POUR 100 ENFANTS DE FAMILLES MONOPARENTALES

Âge des enfants	%
0-4 ans	2,0
5-9 ans	6,1
10-14 ans	9,4
15-19 ans	14,6
20-24 ans	24,8
Ensemble	11,2
<i>Champ</i> : enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille monoparentale.	
<i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.	

TABLEAU 4. – RÉPARTITION DES ENFANTS SELON LEUR SITUATION
FAMILIALE (POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS VIVANT
AU SEIN DE LEUR FAMILLE)

	%
Enfant ayant deux parents	
Qui vivent ensemble	82,8
Qui sont séparés	12,2
Enfants ayant un seul parent	
Orphelin de mère : le père est vivant	0,6
Orphelin de père : la mère est vivante	2,2
Enfants dont les parents n'ont jamais vécu ensemble	2,1
Total	100,0

Famille monoparentale au sens strict : entre 2,8 et 4,9 %

Famille monoparentale au sens conventionnel : 17,1 %

Implications pratiques, ensuite : un parent divorcé ou séparé libère son temps chaque fois que les enfants sont chez l'ex-conjoint. Implications affectives, enfin : les enfants de divorcés ou séparés continuent à vivre avec leurs deux parents, alternativement. On pourrait dire que les orphelins vivent dans une situation de monoparentalité stricte, alors que la plupart des enfants dont les parents ont divorcé ou sont séparés vivent dans une monoparentalité relative.

En tenant compte de cette distinction, on peut effectuer la répartition de l'ensemble des enfants vivant au sein d'une famille (tableau 4), en supposant (estimation par excès) que les enfants dont les parents n'ont jamais vécu ensemble sont des enfants qui ont des relations très faibles, voire inexistantes, avec le parent chez lequel ils ne vivent pas. Sur 100 enfants de moins de 25 ans vivant au sein de leur famille, 83 % vivent avec leurs deux parents et

17 % ne vivent qu'avec un seul parent soit parce que ses parents sont séparés (12 %) soit parce que l'un des parents est décédé (2,8 %) ou inconnu (2,1 %).

3) *Des familles particulières*

Les familles où vivent les orphelins présentent un certain nombre de caractères spécifiques, par rapport à l'ensemble des familles d'une part, et par rapport aux seules familles monoparentales.

Quel que soit le type de famille dans lequel vivent les enfants ayant perdu un de leurs parents, c'est-à-dire que le parent survivant ait reconstitué un couple ou non, leur père ou leur mère est en moyenne plus âgé que dans les familles n'ayant pas connu de décès. L'âge médian du père ou de la mère dans les familles comprenant un ou plusieurs orphelins est en effet de 46 ans, contre 41 ans dans les familles sans orphelins (tableau 5a). Cet âge médian varie selon les types de famille, mais est toujours plus élevé dans les familles comprenant un ou des orphelins. Ainsi, dans les familles monoparentales constituées d'une femme et de ses enfants, les orphelins de père ont des mères dont l'âge médian est de 46 ans, alors que les enfants qui ne sont pas orphelins ont des mères dont l'âge médian est de 43 ans. Dans les familles monoparentales constituées autour d'un homme, l'âge médian de celui-ci est de 50 ans s'il est veuf, contre 48 ans s'il ne l'est pas.

Lorsque les orphelins vivent dans une famille où un couple s'est reconstitué, l'âge médian de leur père ou de leur mère est également plus élevé que dans le cas des enfants qui ne sont pas orphelins. Ainsi, les orphelins de père ont-ils, dans ce cas, des mères dont l'âge médian est de 41 ans, alors que l'âge médian des mères, pour les enfants qui ne sont pas orphelins, est de 39 ans. S'agissant des orphelins de mère, l'âge médian de leur père est de 45 ans, contre 42 ans pour les enfants qui ne sont pas orphelins.

Les familles où vivent des orphelins comptent un peu plus d'enfants, ce qui est cohérent avec les remarques précédentes sur l'âge des parents, comme on peut le voir en comparant la proportion de familles avec deux enfants et plus, pour chaque situation familiale. Dans les familles monoparentales constituées autour d'une femme, cette proportion est de 49 % si c'est une veuve, de 43 % dans le cas contraire ; pour les hommes, l'écart est du même ordre : 41 % et 37 % selon qu'ils sont veufs ou non. Lorsque les veuves ou veufs ont reconstitué un couple, 68 et 65 % de ces couples ont deux enfants ou plus, contre 60 % des couples « ordinaires », ce qui tient sans doute au fait qu'il peut s'agir de familles recomposées.

Enfin, s'agissant du milieu social, les résultats présentés au tableau 5 mettent l'accent sur la proportion de familles appartenant aux catégories sociales⁽³⁾ les plus susceptibles d'être vulnérables aux aléas de l'existence – ouvriers, inactifs, retraités. Dans les familles monoparentales constituées autour d'une

⁽³⁾ La catégorie sociale de la famille est assimilée à celle du parent (homme ou femme) dans le cas des familles monoparentales, de l'homme dans le cas des couples.

VI. 18. – ORPHELINS ET ORPHELINAGE

TABLEAU 5. – ÉLÉMENTS DE SOCIODÉMOGRAPHIE DES FAMILLES D'ORPHELINS

	Familles avec orphelins	Familles sans orphelins
<i>a – Âge médian des parents</i>		
Familles monoparentales		
Constituée autour de la mère	46 ans	43 ans
Constituée autour du père	50 ans	48 ans
Couples		
Âge de la femme	Couple reconstitué par une veuve : 41 ans	39 ans
Âge de l'homme	Couple reconstitué par un veuf : 45 ans	42 ans
Ensemble	46 ans	41 ans
<i>b – Proportion de familles de 2 enfants et plus</i>		
Familles monoparentales		
Constituée autour de la mère	49 %	43 %
Constituée autour du père	41 %	37 %
Couples	Couple reconstitué par une veuve : 68 % Couple reconstitué par un veuf : 65 %	60 %
Ensemble	52 %	57 %
<i>c – Proportion de familles d'ouvriers, inactifs et retraités</i>		
Familles monoparentales		
Constituée autour de la mère	39 %	25 %
Constituée autour du père	47 %	44 %
Couples	Couple reconstitué par une veuve : 40 % Couple reconstitué par un veuf : 32 %	37 %
Ensemble	40 %	36 %
<i>Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.</i>		

femme, on compte 39 % de femmes ouvrières, inactives ou retraitées, s'il s'agit d'une veuve, 25 % dans le cas contraire. Les familles monoparentales constituées autour d'une veuve – qui représentent la grande majorité des familles où vivent les orphelins – appartiennent donc plus souvent aux catégories sociales les moins favorisées que les autres familles monoparentales. Dans les familles monoparentales dont le parent est un homme, la différence est plus faible, mais de même sens (47 et 44 %).

Lorsque le parent survivant vit de nouveau en couple, les différences de milieux sociaux par rapport aux couples ordinaires s'atténuent, dans le cas des veuves, et s'inversent dans le cas des veufs. Lorsqu'ils ont reconstitué une union, ceux-ci appartiennent moins souvent aux catégories « ouvriers... » que les hommes qui ne sont pas veufs, ce qui illustre sans doute le fait qu'il est plus facile pour un veuf avec enfants de constituer une nouvelle union s'il appartient aux couches moyennes ou supérieures.

II. – L'orphelinage en France : tendances contemporaines

Dans ce qui précède, nous nous sommes intéressés aux enfants, adolescents et jeunes adultes orphelins, mais perdre ses parents est un événement qui peut survenir à tout âge, et de fait plus souvent dans la maturité que dans l'adolescence : en 1999, 97 % des orphelins ont plus de 25 ans.

La pyramide des âges des orphelins, sans distinction de leur sexe (cf. ci-dessus) est représentée à la figure 1. Elle reflète, dans sa partie basse, la faible incidence du phénomène, et sa progression selon l'âge; dans sa partie haute, où être orphelin tend à devenir un état partagé par l'ensemble des générations, cette pyramide est quasiment équivalente à celle de la population française, avec ses classes creuses bien visibles correspondant aux deux guerres mondiales (groupes d'âges de 80-84 ans et de 55-59 ans).

La proportion d'orphelins dans chaque groupe d'âges, en distinguant orphelins exclusifs de père, de mère et orphelins de père et mère, permet d'apprécier comment est constituée, au fil des âges, la population des orphelins (figure 2). Avoir perdu un de ses parents ou les deux est, comme nous l'avons vu, une situation rare dans l'enfance et l'adolescence, qui devient fréquente au début de la trentaine (25 % d'orphelins à 30-34 ans), puis majoritaire à partir de 40 ans (un peu plus de 50 % dans le groupe d'âges 40-44 ans), dominante entre 50 et 54 ans (plus de 75 %) et enfin générale à partir de 60 ans. Si l'on distingue entre orphelins de père et orphelins de mère, indépendamment

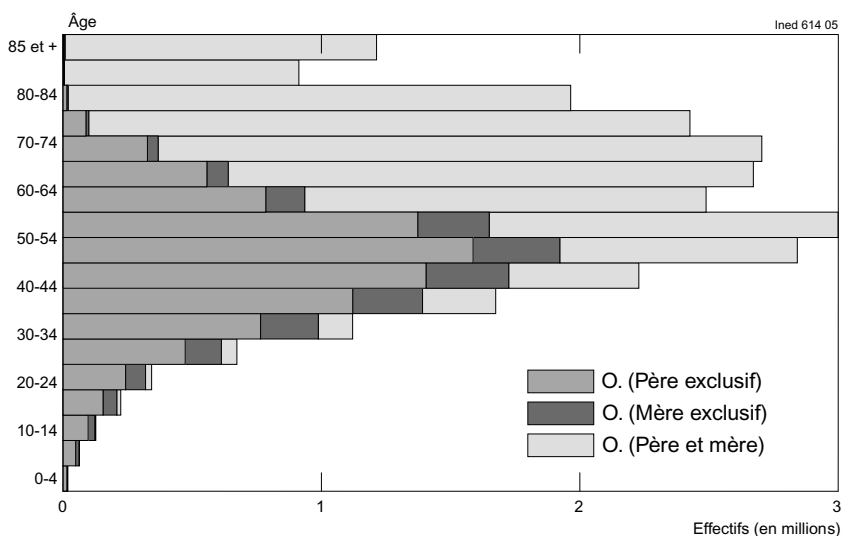


Figure 1. – Pyramide des âges des orphelins (1999)

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

VI. 18. – ORPHELINS ET ORPHELINAGE

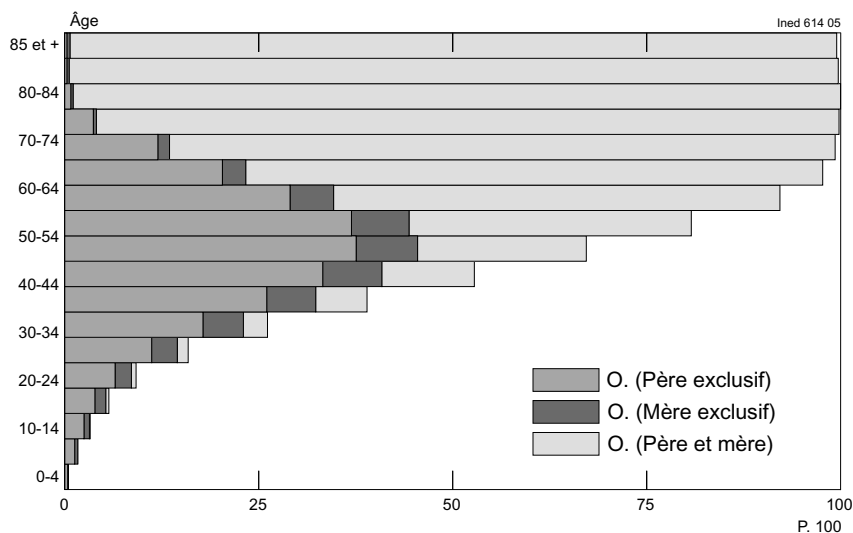


Figure 2. – Répartition de la population selon le statut d'orphelin (1999) pour 100 personnes de chaque groupe d'âges

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

de la survie de l'autre parent, un tiers environ de la population, à partir de 40 ans est orphelin de père, et trois quarts à partir de 55 ans ; en ce qui concerne les orphelins de mère, ces mêmes proportions sont atteintes à des âges de dix ans plus élevés environ (tableau 6). Enfin, le partage entre orphelins exclusifs, de père ou de mère, et orphelins de père et mère reflète comment on passe d'une situation dans laquelle avoir perdu son père, et lui seulement, est le cas le plus fréquent (dans le groupe d'âges 45-49 ans, 37,5 % d'orphelins de père exclusifs, 7,9 % d'orphelins de mère exclusifs et 21,7 % d'orphelins de père et mère) à une situation où ce sont les orphelins de père et mère qui sont les plus nombreux (57 % à 55-59 ans), être orphelin seulement de l'un de ses parents tendant au fil des âges à devenir de plus en plus exceptionnel. À tous les âges, on notera qu'être orphelin de mère, mais avec son père encore en vie, est une situation qui demeure rare (jamais plus de 8 % de la population de chaque groupe d'âges).

1) *Le décès des parents est de plus en plus tardif*

Les observations présentées ci-dessus s'appuient sur une exploitation des données transversales, c'est-à-dire concernant la situation au moment de l'enquête. Mais l'intérêt de l'EHF99 est de procurer des observations rétrospectives, qui permettent une analyse plus approfondie des orphelins et de l'orphelinage. En particulier, on dispose, pour chaque personne ayant déclaré avoir perdu son père, sa mère ou les deux, de la date du décès des parents

TABLEAU 6. — PROPORTION D'ORPHELINS DANS CHAQUE GROUPE D'ÂGES EN 1999
(% DE L'EFFECTIF DU GROUPE D'ÂGES)

Groupe d'âges	Orphelin					Total
	De père exclusivement	De mère exclusivement	De père et mère	De père	De mère	
0-4 ans	0,4	0,1	0,0	0,4	0,1	0,5
5-9 ans	1,3	0,4	0,0	1,4	0,4	1,7
10-14 ans	2,5	0,7	0,1	2,7	0,8	3,3
15-19 ans	3,9	1,4	0,4	4,3	1,7	5,7
20-24 ans	6,5	2,1	0,6	7,1	2,7	9,2
25-29 ans	11,2	3,3	1,4	12,6	4,7	15,9
30-34 ans	17,8	5,2	3,1	20,9	8,3	26,1
35-39 ans	26,0	6,3	6,6	32,5	12,8	38,9
40-44 ans	33,2	7,6	11,9	45,1	19,5	52,7
45-49 ans	37,5	7,9	21,7	59,2	29,6	67,1
50-54 ans	36,9	7,4	36,3	73,2	43,7	80,6
55-59 ans	29,0	5,6	57,4	86,4	62,9	92,0
60-64 ans	20,3	3,0	74,2	94,5	77,2	97,5
65-69 ans	12,0	1,5	85,6	97,6	87,1	99,1
70-74 ans	3,7	0,4	95,5	99,2	95,9	99,6
75-79 ans	0,8	0,3	98,7	99,5	99,0	99,8

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

décédés. L'exploitation de cette information permet d'apprécier comment, au fil des âges, dans un groupe de générations, se succèdent ces éléments biographiques que sont la mort des parents, c'est-à-dire permet de mesurer le calendrier de l'orphelinage⁽⁴⁾. Ces résultats donnent la possibilité de mesurer comment a évolué, dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'âge auquel on perd ses parents.

On peut calculer, au sein des générations interrogées en 1999, la fréquence avec laquelle est survenue, à chaque âge, le décès des parents. Il est ainsi possible de décrire, pour chaque génération, les modalités de l'orphelinage, c'est-à-dire la proportion, à chaque âge, de personnes devenant orphelins, le cumul de ces fréquences, entre la naissance et un âge quelconque donnant la proportion d'orphelins à cet âge (ce cumul entre la naissance et l'enquête étant évidemment égal à la proportion d'orphelins observée en 1999).

Pour donner un aperçu de la nature de ces observations, prenons l'exemple des personnes nées en 1920-1924, qui n'ont pas été affectées par la Première Guerre mondiale, et l'ont peu été par la Seconde, leurs pères étant déjà suffisamment âgés pour ne pas avoir été mobilisés, pour bon nombre d'entre eux.

⁽⁴⁾ Les données disponibles, relatives aux personnes interrogées, ne permettent évidemment pas de mesurer l'intensité de l'orphelinage, c'est-à-dire la fréquence des cas où les enfants meurent après leurs parents. Dans une génération, en effet, tous les enfants ne sont pas orphelins, puisque certains décèdent avant leurs parents.

Par ailleurs, les membres de ces générations ont tous perdu, à la date de l'enquête, en 1999, leur père et leur mère, ce qui permet d'avoir une vue sur l'ensemble du phénomène. Sans doute, ces observations ne sont-elles pas exemptes de biais. D'une part, les survivants, en 1999, de ces générations sont âgés de 75 à 79 ans, ce qui peut introduire des erreurs dans la qualité des informations sur l'année du décès des parents. D'autre part, on peut penser qu'il n'y a pas indépendance entre la mortalité des parents et celle des enfants, de même qu'il n'y a pas indépendance entre la mortalité des conjoints (voir ci-dessous); de ce fait, on peut penser que les survivants en 1999 constituent une population sélectionnée, devenue orpheline, sinon moins souvent (vu leur âge, quasiment tous sont orphelins), du moins plus tardivement. Une comparaison des observations de l'EHF99 avec les résultats de calculs effectués à l'aide de tables de mortalité longitudinales⁽⁵⁾, montre que si la sous-estimation des orphelins est notable dans l'enfance (environ un tiers à 10 ans), elle s'atténue au fil de l'âge pour devenir inférieure à 10 % à 40 ans. Ces différences de niveau concernent des âges où l'orphelinage est rare et, puisqu'il s'agit ici de simplement donner un aperçu global de l'évolution de l'orphelinage en fonction de l'âge au sein d'un groupe de générations, il faut souligner que les schémas d'occurrence du décès des parents en fonction de l'âge des enfants, sont très largement comparables selon les deux approches, calcul ou observation.

Les deux courbes de la figure 3a, qui représentent quelle proportion, parmi les personnes interrogées, ont perdu leur père ou leur mère, à chaque âge (et indépendamment de la survie de l'autre parent), illustre le calendrier selon lequel on devient orphelin au cours d'une existence. Dans un premier temps, la proportion de personnes qui voient mourir leur père ou leur mère chaque année augmente régulièrement, pour culminer dans l'âge adulte – vers 45 ans chez les hommes et 55 ans chez les femmes – avec des valeurs modales de l'ordre de 2,5 % (chaque année, à ces âges, une personne sur quarante voit mourir son père ou sa mère); cette proportion tend ensuite à diminuer rapidement, les parents encore en vie, et donc susceptibles de mourir, devenant de plus en plus rares. Le calendrier de l'orphelinage est sensiblement plus précoce en ce qui concerne le décès du père (la courbe relative au décès du père est décalée à gauche par rapport à celle relative au décès de la mère), en raison de la surmortalité masculine et de la différence d'âge entre parents.

La proportion d'orphelins, à chaque âge (figure 3b), c'est-à-dire le cumul des proportions d'orphelins présentées ci-dessus, montre que la moitié des membres de ces générations étaient, à 39 ans, orphelins de père, à 50 ans orphelins de mère et à 53 ans orphelins de père et de mère.

En effectuant les mêmes calculs dans les générations successives, et en nous limitant aux générations nées depuis la Seconde Guerre mondiale, on peut apprécier comment a évolué la proportion d'orphelins aux différents

⁽⁵⁾ Vallin J. et Meslé F., 2001, *Tables de mortalité françaises pour les XIX^e et XX^e siècles et projections pour le XXI^e siècle*, Paris, Ined, coll. Données statistiques n° 4.

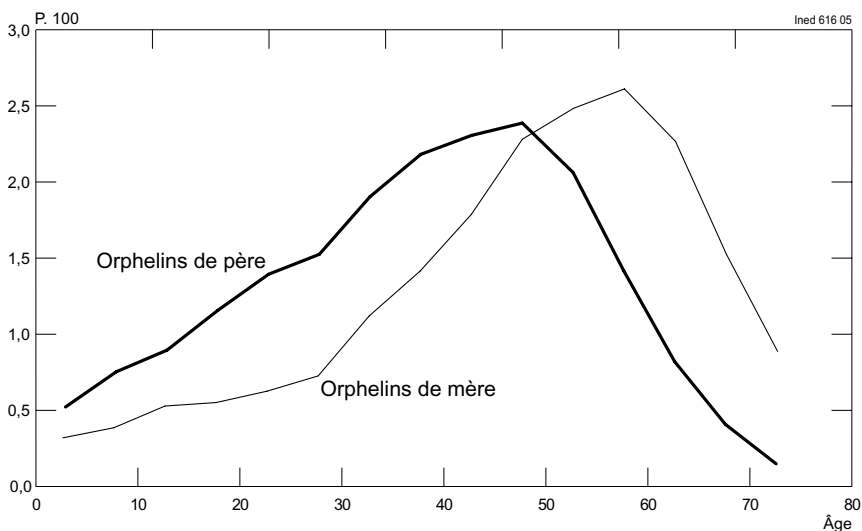


Figure 3a. – Proportion de personnes (nées en 1920-1924) devenant orphelines, selon leur âge

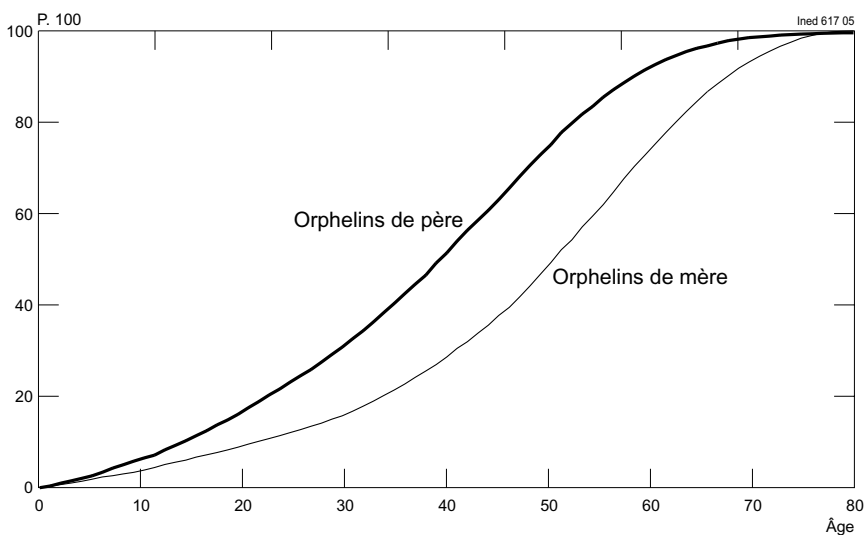


Figure 3b. – Proportion d'orphelins dans les générations 1920-1924

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

âges (tableau 7). Toutefois, ces générations sont encore peu âgées en 1999, ce qui ne procure qu'une vue partielle sur cette évolution.

S'agissant des jeunes orphelins, de moins de 20 ans, leur proportion a été divisée par deux, entre les générations 1945-1949 et 1975-1979, qu'il s'agisse

des orphelins de père, de 10,8 % à 5,6 % ou de mère, de 4,6 à 2,1 %. En ce qui concerne la proportion de personnes ayant perdu leur père ou leur mère à 40 ans, on constate également une diminution sensible, des générations 1945-1949 à 1955-1959, les seules pour lesquelles la comparaison soit possible aujourd'hui : la proportion d'orphelins de père passe de 45 à 39,5 % (-12 %), celle des orphelins de mère de 20 à 16 % (-20 %). En raison de ces progrès différenciés selon le sexe du parent décédé, qui reflètent la persistance de la surmortalité masculine, le poids des orphelins de père tend à s'accroître parmi les orphelins.

TABLEAU 7. – PROPORTION D'ORPHELINS À DIFFÉRENTS ÂGES
DANS LES GÉNÉRATIONS 1945-1979

Génération	Orphelins de père à				Orphelins de mère à			
	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans
1945-1949	3,9	10,8	25,1	45,1	1,9	4,6	10,3	20,1
1950-1954	3,2	10,4	23,4	41,9	1,2	4,0	8,9	17,4
1955-1959	2,9	9,8	22,1	39,5	1,0	3,6	7,9	15,9
1960-1964	2,8	9,0	19,8		1,1	3,4	7,3	
1965-1969	2,5	7,7	16,7		0,8	2,8	6,6	
1970-1974	2,1	6,4			0,7	2,4		
1975-1979	1,9	5,6			0,6	2,1		

Champ : personnes interrogées âgées de 20 à 54 ans, nées en France.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Complétons ces observations sur l'âge auquel on devient orphelin par la présentation de données sur un événement très rare, le décès du père antérieur à la naissance d'un enfant : en moyenne, au cours des années 1960-1980, environ un enfant sur 2 500 est né orphelin de père, avec des variations aléatoires prononcées (1 sur 10 000 au cours des années 1960-1964)⁽⁶⁾.

2) *Perdre un parent accroît le risque de perdre l'autre*

Avoir perdu ses deux parents est une situation qui ne devient courante qu'à partir d'un âge avancé, c'est-à-dire, dans la France contemporaine, autour de 60 ans. Dans la jeunesse c'est un événement rarissime, comme nous l'avons vu précédemment (moins de 1 % à 20 ans en 1999), et encore rare dans la maturité (moins de 10 % à 40 ans). Perdre ses deux parents est une succession d'événements qui, comme la perte d'un seul, résultent d'un aléa, mais le risque de perdre son père ou sa mère est plus élevé quand on est déjà orphelin, respectivement de mère ou de père.

Grâce aux observations de l'EHF99, il est possible de mesurer l'aggravation du risque de perdre sa mère si l'on a déjà perdu son père (ou de perdre

⁽⁶⁾ Rappelons que l'enquête ne concerne que des personnes nées avant 1980, ce qui explique qu'on ne dispose pas de données postérieures à cette date, à partir de l'observation directe.

son père quand on est déjà orphelin de mère). Elles permettent en effet d'observer comment se succèdent, au long de l'existence, c'est-à-dire dans une perspective longitudinale, la perte d'un parent, puis éventuellement de l'autre. La comparaison de ces observations avec la probabilité théorique de perdre ses deux parents, si ces deux événements étaient indépendants – auquel cas la probabilité d'être orphelin absolu serait égale au produit de la probabilité d'être orphelin de père par celle d'être orphelin de mère –, donne la mesure du risque supplémentaire lié au fait que l'on est déjà orphelin.

Les calculs, menés dans le groupe de générations 1970-1974, dont les résultats figurent au tableau 8, montrent que le risque de perdre son parent survivant quand on est déjà orphelin est sensiblement plus élevé que le risque théorique : dix fois plus dans l'adolescence, deux fois plus au début de l'âge adulte (les valeurs très fortes du rapport entre observé et théorique dans l'enfance reflètent la faiblesse des proportions d'orphelins de père et de mère à ces âges : une faible différence absolue entre les proportions observées et théoriques d'orphelins de père et de mère se traduit par un fort écart lorsque l'on calcule le rapport).

TABLEAU 8. – PROPORTIONS THÉORIQUE ET OBSERVÉE D'ORPHELINS DE PÈRE ET MÈRE DANS LES GÉNÉRATIONS 1970-1974 (%)

Âge	Proportion observée d'orphelins de père	Proportion observée d'orphelins de mère	Proportion théorique d'orphelins de père et mère	Proportion observée d'orphelins de père et mère	Rapport observé/théorique
	(a)	(b)	(c = a x b)	(d)	(e = d/c)
5 ans	0,63	0,15	0,001	0,06	58
10 ans	1,70	0,58	0,010	0,21	21
15 ans	3,40	1,23	0,040	0,41	10
20 ans	5,82	2,16	0,130	0,62	5
25 ans	9,03	3,48	0,310	0,70	2

Champ : personnes nées en France en 1970-1974.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Le fait que la mort de ses deux parents constitue des événements qui sont liés entre eux dépend pour une part du fait qu'il arrive que le père et la mère meurent d'une même cause, et notamment d'un accident. On ne dispose évidemment pas de données, dans l'enquête, permettant d'apprécier précisément la fréquence de tels événements, mais on peut en prendre une mesure approchée en considérant les cas où les deux parents sont morts la même année. Ces décès « quasi simultanés » sont en fait rares, et, au total, ils ne représentent que 4 % des décès dans le groupe de générations considéré ; les rapports d'aggravation du risque que l'on peut calculer en faisant abstraction sont donc, dans l'ensemble, peu différents de ceux qui figurent au tableau 8.

Les raisons de cette dépendance entre le décès des parents sont en fait à rechercher dans tout un ensemble de comportements qui ont conduit X. Thierry⁽⁷⁾ à employer l'expression de « mortel veuvage » pour désigner

l'aggravation des risques de décès consécutifs au décès du conjoint. Le décès d'un conjoint entraîne en effet des modifications de comportement, chez le conjoint survivant, qui aggravent les risques de décès.

3) *Plus d'orphelins chez les ouvriers que chez les cadres*

Connaissant les différences de mortalité selon la catégorie sociale, qui sont particulièrement fortes en ce qui concerne les hommes, on peut penser que ces différences sont à l'origine de proportions d'orphelins plus fortes dans les catégories les plus défavorisées, et ce même si les naissances y sont plus précoces. C'est ce que confirme le calcul des proportions d'orphelins parmi les personnes interrogées, en distinguant la catégorie socioprofessionnelle du parent décédé. Afin d'assurer une certaine homogénéité, aussi bien en ce qui concerne les risques de mortalité auxquels ont été exposés les parents entre la naissance des personnes interrogées et 1999, année de l'observation, qu'en ce qui concerne la réalité des catégories socioprofessionnelles, ces calculs ont été effectués parmi les personnes interrogées nées en France.

La proportion d'orphelins à 20-24 ans dans les différentes catégories socioprofessionnelles permet de dresser un bilan des inégalités sociales face au risque d'être orphelin dans l'enfance et l'adolescence. On retrouve dans les observations du tableau 9 la hiérarchie des différences sociales de mortalité : la proportion d'orphelins varie du simple au double selon que le parent décédé appartient à la catégorie des « cadres, professions intellectuelles supérieures » ou à celle des « ouvriers » : respectivement 3,1 % et 7,4 % pour les orphelins de père, 0,8 % et 1,6 % pour les orphelins de mère. Ces écarts sont encore plus importants si on considère la catégorie des hommes et des femmes « au foyer, étudiants, invalides », où les proportions d'orphelins à 20-24 ans atteignent 8,1 % pour les orphelins de père et 3,3 % pour les orphelins de mère. Si cette catégorie est peu nombreuse, et très hétérogène, en ce qui concerne les hommes, elle regroupe en revanche le tiers des femmes (de tous âges). La surmortalité de ces femmes sans activité professionnelle est un phénomène bien connu, dont on voit ici les conséquences dans le cadre familial. On relèvera également que la proportion d'orphelins de mère est plus forte parmi les jeunes gens dont la mère était « agricultrice exploitante » (2,3 %) que parmi les enfants d'ouvrières. Entre ces catégories qui marquent les limites extrêmes de la différenciation sociale de l'orphelinage, les autres groupes présentent des différences moins marquées (figure 4). Ainsi, la proportion d'orphelins de père des « professions intermédiaires » est à peine supérieure (3,4 %) à celle des « cadres et professions intellectuelles supérieures », et il y a relativement peu de différences en ce qui concerne les enfants dont le père était « agriculteur exploitant », « employé » ou « artisan, commerçant, chef d'entreprise », avec des proportions d'orphelins de père de l'ordre de 5 %. En ce qui concerne les orphelins de mère, les proportions

(7) Thierry X., 2000, « Mortel veuvage : Risques de mortalité et causes médicales des décès aux divers moments du veuvage », *Gérontologie et société*, 95.

TABLEAU 9. – PROPORTION D'ORPHELINS EN 1999
SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PARENT DÉCÉDÉ

Âge atteint en 1999	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	« Au foyer », étudiants, invalides	Ensemble
Orphelins de père								
20-24 ans	4,8	5,5	3,1	3,4	5,5	7,4	8,1	6,2
25-29 ans	9,8	7,7	5,8	7,1	8,9	13,0	17,2	11,1
30-34 ans	17,0	13,6	9,9	11,6	16,4	22,2	27,8	18,3
35-39 ans	25,1	24,6	17,4	20,2	27,3	34,5	43,6	29,6
40-44 ans	37,9	34,4	27,4	30,9	40,6	47,3	64,2	42,0
45-49 ans	52,3	50,1	40,9	44,3	54,6	60,7	55,2	55,7
Orphelins de mère								
20-24 ans	2,3	1,3	0,8	1,4	1,7	1,6	3,3	2,3
25-29 ans	3,7	2,9	2,7	3,2	2,3	3,5	5,8	4,2
30-34 ans	7,6	5,9	3,0	4,2	4,5	5,7	9,3	7,2
35-39 ans	8,8	8,8	5,5	8,2	6,7	9,6	13,9	11,4
40-44 ans	14,4	12,9	14,0	13,9	10,6	14,9	21,1	17,6
45-49 ans	24,8	21,3	18,9	18,8	19,1	23,2	29,0	26,3

Champ : personnes interrogées, de plus de 20 ans, nées en France.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

VI. 18. – ORPHELINS ET ORPHELINAGE

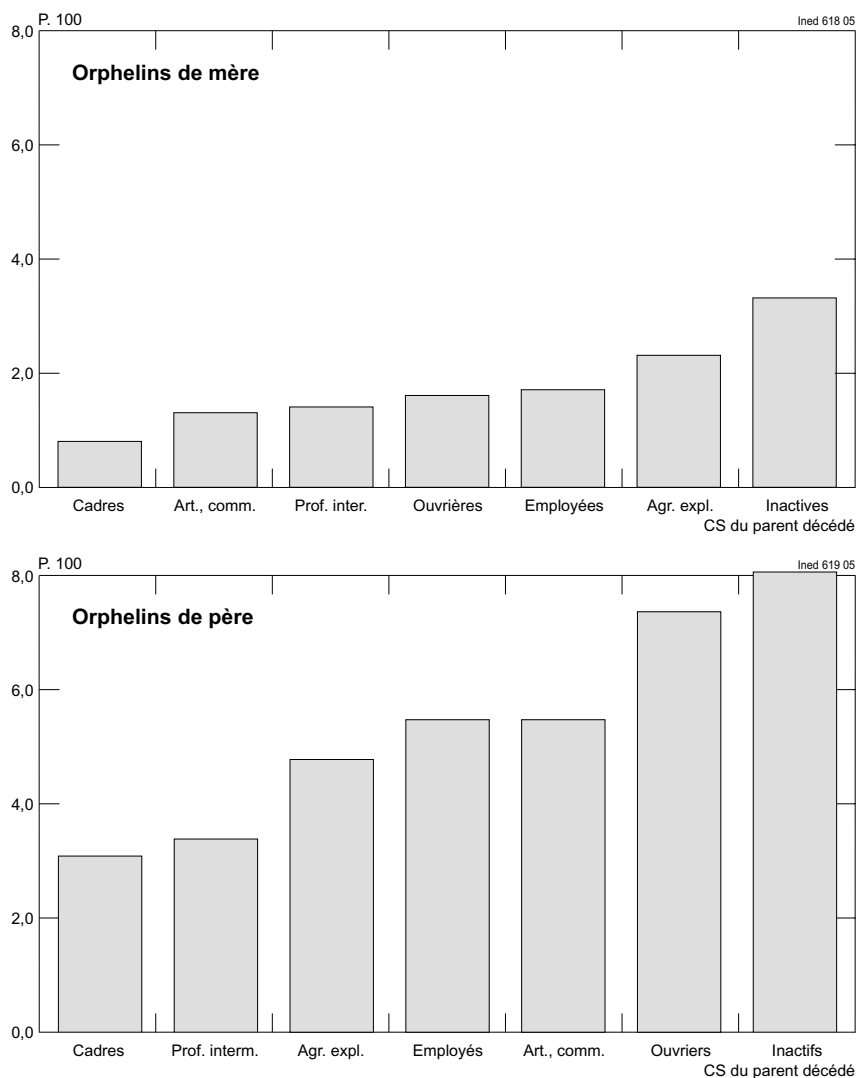


Figure 4. – Proportion d'orphelins selon la catégorie socioprofessionnelle du parent décédé parmi les personnes âgées de 20-24 ans

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

parmi les enfants dont les mères exerçaient une « profession intermédiaire », ou étaient « ouvrière » ou « employée » sont très proches, autour de 1,5 %.

Cette inégalité sociale face à la mort de ses parents se retrouve à tous les âges, et demeure très marquée jusque vers 40 ans. Entre les catégories extrêmes, les écarts relatifs demeurent du même ordre, jusqu'à cet âge, que

dans le groupe des jeunes adultes examiné précédemment : environ de 1 à 2 entre les enfants de « cadres et professions intellectuelles supérieures » et ceux d'« ouvriers » en ce qui concerne les orphelins de père, et de 1 à 2 voire 3 entre les enfants de femme « cadre... » et ceux de femme « au foyer » en ce qui concerne les orphelins de mère. Passé 40 ans, les proportions de personnes interrogées ayant perdu leur père ou leur mère tendent à se rapprocher, mais les écarts maximum demeurent sensibles, de l'ordre de 50 % pour les personnes approchant de la cinquantaine.

Vue d'ensemble

La baisse de la mortalité a entraîné une diminution des proportions d'orphelins chez les enfants et les adolescents mais le nombre d'orphelins en France, en 1999, atteint encore un demi-million en dessous de 21 ans, et 800 000 en dessous de 25 ans. Ce n'est donc pas une catégorie d'effectif marginal. L'importance de cette population a été occultée par le fait que les familles constituées du parent survivant et de ses enfants orphelins ont été regroupées, dans les dénombrements statistiques, au sein de la catégorie des « familles monoparentales », avec les familles constituées, autour d'un seul parent, à l'issue d'un divorce ou d'une séparation. Comme ces dernières ont vu leur nombre croître très fortement au cours des dernières décennies, le poids relatif des familles avec un ou des orphelins a sensiblement diminué. Les politiques familiales ont également assimilé les orphelins à des enfants de familles monoparentales « comme les autres ». Ce regroupement au sein d'une même catégorie confond des situations très différentes : celle des enfants qui ont deux parents vivant séparés, et celle des enfants qui n'ont plus qu'un parent. L'examen de quelques caractéristiques sociodémographiques des familles monoparentales constituées après un décès révèle que ces familles présentent des particularités spécifiques, qu'il s'agisse de leur dimension, de l'âge de la personne qui en est responsable ou de sa situation sociale.

Annexe

Pour disposer du nombre d'orphelins de moins de 18 ans, la première démarche à laquelle on pense est d'exploiter les réponses relatives aux enfants des personnes interrogées : si la personne interrogée a perdu un conjoint, et si elle a eu des enfants de cette union et que ceux-ci sont survivants, ce sont des orphelins. Mais ces données, issues d'une observation indirecte (c'est-à-dire en exploitant des réponses à des questions concernant enfants et conjoints d'*ego*) sous-estiment sensiblement les orphelins par rapport à celles obtenues par l'observation directe (concernant *ego*) : entre 18 et 25 ans, il y a 268 000 orphelins de père selon l'observation indirecte, 311 000 selon l'observation directe ; pour les orphelins de mère, les chiffres correspondants sont 80 000 et 104 000. L'écart entre ces types de données tient vraisemblablement au fait que la question sur la date de décès du conjoint a pu ne pas avoir été remplie, ce qui entraînait l'exclusion de tous les enfants issus de cette union.

Aussi, a-t-il semblé préférable de considérer que la proportion d'orphelins en 1999 dans les générations qui ont 18 ans et moins n'est pas très différente des proportions enregistrées dans la génération 1980, la plus jeune interrogée. En effet, on connaît l'année du décès du père ou de la mère de la personne interrogée et il est ainsi possible de disposer, rétrospectivement, des proportions d'orphelins aux différents âges dans cette génération. Il suffit alors d'effectuer une translation, la proportion d'orphelins à un âge x dans la génération 1980 étant assimilée à la proportion d'orphelins d'âge x en 1999⁽⁸⁾. L'observation rétrospective relative à la personne interrogée permet ainsi de pallier les carences de l'observation instantanée résultant du fait que l'enquête n'a concerné que des personnes de 18 ans et plus ; nous qualifierons cette observation de *directe rétrospective*. Cette procédure suppose, en toute rigueur, que la mortalité des parents est demeurée constante, pour les âges concernés, au sein des générations nées après 1980, par rapport à la mortalité de la génération 1980. Si la mortalité a baissé dans les générations 1981-1998, les proportions d'orphelins estimées en 1999 sont surestimées puisqu'elles sont fondées sur la mortalité observée dans la génération 1980. En fait, durant la période considérée, la mortalité aux âges adultes concernés est demeurée à peu près stable, à l'exception d'une passagère aggravation. Ainsi, et contrairement à ce qu'on pouvait penser *a priori*, assimiler les proportions d'orphelins en 1999 à celles enregistrées dans la génération 1980 ne conduit pas à les surestimer, mais à les sous-estimer, très peu au demeurant.

⁽⁸⁾ Pour assurer la concordance entre âges au sein de la génération et à un moment donné, les calculs ont été menés en ne tenant pas compte des événements (naissance d'enfant, décès de parents) survenus en 1999. Les proportions et nombres d'orphelins sont ainsi calculés au 1^{er} janvier 1999.

